

employés directement ou indirectement au paiement de cette subvention.

Sous le régime actuel, le cultivateur ne donne qu'une proportion de sa récolte; sa conscience est le seul juge de la part qui doit faire à son corrépondant dans les produits qu'il a recueillis.

Nous croyons que dans l'intérêt des curés, il serait peut-être mieux, sous certains rapports, qu'ils eussent un salaire fixe au lieu de dîmes; mais dans celui du cultivateur, le système des dîmes est beaucoup plus avantageux.

Après de cette assemblée de Ste. Marie de Monnoir, le Québec Mercury du 9 courant, contient ce qui suit: "Nous voyons que la vieille question des dîmes est de nouveau agitée dans quelques paroisses du district de Montréal."

M. Parent, organes ministériel et patronisé par la présente administration. Si M. Lafontaine, premier ministre du Bas-Canada, n'a pas changé d'opinion sur ce sujet, comme il paraît que c'est le cas, quoiqu'il ait changé d'opinion sur plusieurs autres depuis 1837, et depuis l'introduction du gouvernement responsable en ce pays, ou plutôt son introduction dans le gouvernement, cette question des dîmes sera comme d'habitude, une des quelques mesures qui seront soumises par les présentes administration et appuyées par ses nombreux prosélytes.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

Quant aux biens des Jésuites, que notre confrère de Montréal a si souvent et si longuement déterminés sur la restitution de ces biens, l'administration chargée de la tâche herculeenne de réparer les maux causés au pays par le ministère précédent.

la société. Rarement un sujet aussi grave et aussi fortement pensé n'a été amené devant nos réunions scientifiques ou littéraires. M. Parent avait déjà su s'attirer un assentiment honorable de la partie sérieuse de ses concitoyens par divers traits de ses lectures précédentes. Mais, cette fois, l'homme a grandi, le penseur a médité, l'intelligence s'est élevée magnifiquement. Ce ne sont plus des lambeaux de vérité, des traits épars jetés dans le tableau universel des besoins de la société humaine, c'est l'ensemble même des objets fondamentaux de cette immense peinture que M. Parent a raisonnablement élevée à une haute compréhension, et, confiant dans ses intentions, j'ajouterai, avec un rare bonheur.

Une méthode claire, un style tout de convenance présent à ce consciencieux travail. Que nos lecteurs canadiens s'inspirent à la même source, qu'ils déduisent des principes seuls sans de notre vieille religion, des enseignements comme celui-là, la jeunesse studieuse de nos villes ne pourra avoir de plus beaux exemples à imiter. Elle n'aurait point à se plaindre qu'on l'oublie, qu'on néglige son éducation sociale, tandis que, d'un autre côté, le Canada catholique n'aurait qu'à se réjouir et à s'honorer de posséder en lui dans son sein des citoyens laïcs s'occupant sérieusement des vérités morales, telles que notre vieille religion les tient de la bouche même de l'Auteur de toute vérité et du Maître des sciences. C'est ainsi que les meilleurs esprits que possède aujourd'hui le monde chrétien, s'occupent à ranimer le feu sacré que le froid des doctrines purement humaines fait s'éteindre dans la vieille et coupable Europe. A ne citer que la France, les Laurentis, les Madrolle, les Guiraud, les Montalembert, les Bonnetty; les Roselly de Longueval, les Desdoutins, et une foule d'autres savants catholiques, honorent singulièrement leur état de laïcs éclairés en proclamant avec indépendance et talent les principes éternels déposés dans la vieille religion. Plus la tempête est forte, plus ces infatigables lutteurs tiennent ferme au poste qu'ils ont pris. Ils savent le tems, et la fureur de cette tempête. Ils la regardent en face, et dit-elle les envelopper dans ses débris, ils savent encore qu'ils laisseront après eux ce qui les éclairait et les fortifiait pendant la tourmente; et ce qui servira aux survivants d'espoir et de triomphe.

Voilà les pensées d'aise, et de satisfaction que la lecture d'un parti du travail de M. Parent m'a tout d'abord inspirées. Ce n'était pas le tems de remarquer telle ou telle opinion secondaire du lecteur; l'œuvre étant tout examinée, il sera facile d'apprécier et la portée d'ensemble et celle de ses parties prises isolément. Plus le travail a de mérite, plus il a droit d'être examiné avec loyauté et attention.

UN LECTEUR CATHOLIQUE.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR, S'il est vrai que la reconnaissance soit un devoir aussi bien qu'une vertu, commandée également par la nature et la religion, aurai-je jamais pu croire que des Canadiens auraient un jour, auraient si tôt oublié les bienfaits de leur clergé, le noble emploi qu'il a su faire jusqu'ici de ses revenus pour l'encouragement de l'éducation et le soulagement de toute espèce de misères? Les Séminaires et Collèges de Québec, de Nicolet, de St. Hyacinthe, de Ste. Anne, de Ste. Thérèse, de Chambly ne sont-ils pas là pour perpétuer la mémoire d'un Laval, d'un Briand, d'un Brassard, d'un Denaut, d'un Plessis, d'un Panet, d'un Signay, d'un Girouard, d'un Painchaud, d'un Ducharme, d'un Minigault? L'Hôpital Général de Québec, les Ursulines des Trois-Rivières, ne représentent-ils plus le nom d'un Saint-Valier? Tant d'institutions pieuses et charitables ne suffisent-elles pas à rappeler celui d'un Bourget, celui de St. Sulpice. Et ces établissements de Frères, ces maisons de sœurs, élevés au sein de nos villes, répandus dans un si grand nombre de nos villages, à qui doivent-ils l'existence? Qui sont-ils, ceux qui, par leur économie de chaque jour les ont fondés et soutenus jusqu'à cette heure?

Mais en voulant traiter un pareil sujet, M. le Rédacteur, je suis exposé non pas à manquer de preuves, mais bien à me rendre coupable involontairement d'une injustice, en ne présentant pas un tableau assez complet des dettes du pays envers le clergé catholique.

Cependant, je le reconnais à la honte de mes compatriotes, il est quelques Canadiens que ces bienfaits n'ont pas touchés. Nos prêtres ont du superflu, se sont-ils écriés, il faut le leur arracher. Mais, peut-on leur répondre: ou iron alors frapper l'indigent, le malade, le voyageur, la veuve, l'orphelin, le pauvre honteux surtout, le jeune homme du peuple vertueux, plein de talents, mais que le défaut de moyens privera du bonheur de faire son cours d'études et de servir utilement l'église ou la société? Vous nous les adresserez, disent probablement les quelques individus de Ste. Marie de Monnoir qui ont passé les célèbres résolutions concernant les dîmes?

Mais, M. le Rédacteur pourquoi discuter davantage ce sujet? Parmi les membres de notre assemblée législative, retranchons ceux qui doivent l'éducation, le pain même à des membres du clergé, retranchons ceux qui ont étudié dans ces col-

lèges, élevés par leurs épargnes, et leurs sueurs, retranchons ceux qui, protestants comme catholiques, ont été à même d'apprécier l'usage que le clergé a toujours fait de ses revenus; il n'en restera sans doute pas un pour secondar la proposition qui aurait pour but d'outrager ce clergé en lui ôtant ce que ses bonnes gens veulent bien nommer son superflu.

Pour remplir le but de ces remarques, je vous prie, M. le Rédacteur de les insérer dans votre plus prochaine feuille. Recevez l'assurance de ma considération.

UN CANADIEN.

Mr. l'abbé Bernard, curé de Beauport, a bien voulu se charger de l'agence de notre journal, pour cette paroisse.

Correspondance. Dr. Ls. L... etc., St. Charles.—Les deux Lettres sont reçues; journaux expédiés aux nouveaux abonnés. E. R. F... etc., Montréal.—Lettre reçue; journaux du 10 courant, expédiés aux nouveaux abonnés. Mr. Jos. L. R. G... St. Clément.—de Beauharnais; lettre reçue; journaux expédiés. Messire M. T... St. Pierre (d'Orléans) 6 mois. Messire H. P... Collège Ste. Anne.—Lettre et argent reçus. Une réponse par la poste de lundi.

ETUDE DE NOTAIRE. Le Soussigné, retenu depuis quelque tems hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean. EUGÈNE LÉCOURT. Québec, 12 Janvier 1848.

AUX FABRIQUES. LES fabriques pourront se procurer, au plus bas prix possible, des chaînes pour lampes, LUSTRES D'ÉCLAIR, s'adressant chez A. Amiot & Co., marché de la Basse-Ville ou au soussigné qui en a fabriqué une pour la chapelle de M. M. les Congréganistes de cette ville. J. JOLICŒUR, Ferblantier, rue du Cul-de-Sac. Québec, 12 Janvier 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR. MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH, ANCIENNE LORETTE. CE lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de plaisir. L'établissement étant conduit par mad. HOUGH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'Hôtel St. Léon, son désir de plaire. Huites constamment en main. J. HOUGH, N. B. Les ordres pour diners, soupers, bals, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St. Anne, recevront l'attention immédiate. Québec, 12 Janvier 1849.

ASSEMBLEE PUBLIQUE. Québec, 9 Janvier 1849. MONSIEUR, NOUS vous prions de vouloir bien convoquer une assemblée publique des citoyens de la Cité de Québec, pour au moyen d'établir une maison d'industrie dans ou auprès de la Cité de Québec. Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, Vos très-humbles et Obéissants Serviteurs. H. Black, Ls. Panet, Ed. Burroughs, ect. ect. (et suivant 200 autres signatures.) En conséquence de la requisition ci-dessus, je convoque une assemblée des citoyens de Québec, qui aura lieu LUNDI le QUINZE du courant, à 3 heures P. M. dans la chambre où se tenait ci-devant les séances du Parlement du Bas-Canada. G. OKILL STUART, Maire. Québec, 12 Janvier 1849.

BAZAR. De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec. LE PUBLIC est respectueusement informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans la ci-devant Chambre d'Assemblée, mardi le 13, mercredi le 14 et jeudi le 15 du mois de Février prochain, ouvert tous les jours depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux orphelins de cette institution et au soutien de l'école des filles sous sa direction. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessous mentionnées. Mesdames, MASSIEU, PAINCHAUD, WOODSEY, Madame Van Felson tiendra le table de recensement. Par ordre, SUSANNE VAN FELSON, Secrétaire. Prix d'admission 1-3, enfants moitié prix. Québec, 12 Janvier 1848.

AU PUBLIC CANADIEN. QUAND je vous fis un appel en 1844 pour m'aider à construire le Steamer Québec afin d'augmenter les facilités des communications à des taux raisonnables, assurer l'arrivée régulière des malles dans les deux villes et ne rien négliger pour procurer à ce pays les avantages inestimables ports de lettres à deux sous, vous répondîtes à mon appel d'une manière tellement libérale que je pus fonder la LIGNE DU PEUPLE. Je publiâmes des détails de la manière dont j'ai été dépourvu du contrôle de cette entreprise par suite de la corruption opérée par le faubourg au moyen d'une somme de \$5000 donnée au traité avec la sûre garantie de ce qui a amené la désorganisation avec l'ancien monopole.

Certain de ma droiture passée je fais de nouveau appel au public pour qu'il me mette en état de la servir encore tout en gagnant honnêtement ma vie et celle de ma famille dans un genre d'affaires où j'ai été employé pendant environ 30 ans. Je propose de construire un petit Steamer pour les passagers et qui voyagerait entre Québec et Montréal, la compagnie serait appelée NOTRE LIGNE et le bateau Cosmopolite Scrij, Cabine 5s. sur le pont 2s. 6d. 25 c. plus bas que le tarif de 1841. Les emprunts seront inscrits au registre. Actions \$25. JOHN RYAN. Québec, 12 Janvier 1849.

AVERTISSEMENT. TOUS ceux des débiteurs des biens des Jésuites qui n'ont pas encore payé leurs cents et rentes, loyers, fermages, rentes constituées, LOTS et ventes, &c. &c. sont par le présent avertis pour LA DERNIÈRE FOIS, que s'ils ne payent immédiatement au soussigné, ils seront tous poursuivis sans distinction et sans aucun autre avis. LOUIS PANET, Agent. Québec, 20 décembre 1848.

ÉTO de Récompense PERDU. UN portefeuille rouge, avec agrafe jaune a été perdu le 3 Janvier, depuis la côte d'Abraham à la maison de M. Tessier, Notaire, contenant 170 en billet de Banque. Ceux qui le rapportent à ce bureau recevront la récompense ci-dessus. Québec, 10 Janvier 1849.

PLACE DEMANDEE. UN jeune homme, sachant les deux langues, accoutumé dans la vente des marchandises seches, désire obtenir une situation. Tout demande laissée au bureau de ce journal recevra une prompt réponse. Québec, 10 Janvier 1849.

Emprunt. UNE personne, de la paroisse de Ste. Foylèsire emprunter 2500. Les meilleures garanties seront données sur des biens situés en la dite paroisse. Toutes informations seront reçues par le propriétaire de ce journal. Québec, 10 Janvier 1849.

Trouvé. LE 1er jour de l'an au matin, un chapeau de dame. Le propriétaire pourra l'avoir en payant les dépenses de l'annonce en s'adressant à ROBERT WEBB, rue St. Vallier. Québec 10 Janvier 1849.

RACINES BULBEUSES, de l'établissement de H. Lange et Fils. HARLEM, HOLLANDE. CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc. A VENDRE A TRÈS BAS PRIX, par J. MUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

Le Dr. GARRIER, Gradué de l'Université d'Edimbourg, établit sa résidence dans une maison de M. H. GOWEN, dans la côte de la canotière près de la porte, où on pourra aussi en tout temps le consulter sur les différentes branches de sa profession. Québec, 22 décembre 1848.

John D. Tripp, FN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

JOSEPH LIONAIS, LUTHIER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch. A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

A VENDRE. QUARTS de FLEUR examinés supérieurs, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton. No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'acheter un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 Juin, 1848. Rue St. Joseph

BONS DES INCENDIES DE QUEBEC. Bureau du receveur général, Montréal, 16 Octobre 1848. LES possesseurs des BONS DES INCENDIES DE QUEBEC sont par le présent notifiés que les six mois d'intérêt respectifs sur ces Bons devaient être payés le 20 Octobre courant et le premier Décembre prochain, et qu'ils seront payables soit à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord à Québec, (pendant les deux mois à compter de chacune des dates susdites); soit à ce Bureau comme il conviendra aux porteurs de ces Bons. L. M. VIGER, Receveur Général.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848. A VIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur le débetement du Gouvernement en rédemption des Bons du 1er Décembre 1847, déclarés le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur le C. C. au nom du compteur de la Banque, sur lequel sera certifié en double; l'un de ces certificats sera remis au Receveur Général et l'autre sera remis au Receveur Général. FÉLIX GLACKEMEYER.

M. G. BROWN, Architecte, surveillant et mesureur, prend cette occasion d'annoncer aux citoyens de Québec qu'il est de retour en cette ville, et qu'il est entré en société avec J. P. M. LECOURT, Notaire, architecte et ingénieur civil. Les affaires seront de ce jour conduites sous le nom de BROWN et Lecourt, ARCHITECTES & INGÉNIEURS CIVILS, &c., &c. dans les bureaux précédemment occupés par M. Lecourt, No. 29, Rue Sainte, vis-à-vis le bureau de Poste.

B. & L. sont maintenant prêts à exécuter des PLANS pour édifices publics et particuliers, dans le goût le plus moderne, et fournissent des spécifications, des estimations détaillées, et surveillent aussi la construction à des prix réduits. Ornaments de paysage et de jardins de toutes sortes. On mesure les ouvrages de toutes descriptions. Le 23 Mr. Brown a l'honneur d'informer que depuis son absence de cette ville, il a été l'architecte de divers édifices publics en Canada, parmi lesquels sont: La Banque de la Cité, Halle des Odd Fellows, Presbyterian Unitarien, Théâtre Olympique, Montréal, Église presbytérienne Ecossaise, Chapelle presbytérienne, Lachine, Théâtre Royal, Toronto; outre de nombreux édifices de particuliers dans le Haut et Bas-Canada. Québec, 13 décembre 1848.

ARCHITECTURE. P. F. TRÉPANNIER Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne, et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale et hydraulique. Aussi surveille la construction des bâtiments à des conditions raisonnables. Haute-Ville de Québec, } 6 novembre, 1848. }

LE REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VEZINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC. L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Église de Ste. J. B. CHARTIER, Notaire, dans la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de dix heures P. M., à cinq heures P. M. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC. A VIS PUBLIC est par le présent donné qu'en conformité à une résolution prise par cinq membres il y aura une ASS. MBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE des membres de la susdite société, MARDI le DIX-NEUF du présent mois, à 10 H. heures de l'après-midi, dans la CHAPELLE St. Louis, dans la Cathédrale de Québec, à l'effet de prendre en considération les questions nécessaires à adopter pour affecter le cautionnement requis par le gouvernement en vue de cette province, touchant l'abandon fait à la dite société des biens dépendants de la succession de JEAN-BAPTISTE VEZINA, dévoué à la Couronne par cause de désertion. Par ordre de la Présidente.

ETOFFE DU PAYS DE LA Manufacture de Cobourg, H-C LES soussignés, ayant contracté avec la grande Manufacture de Cobourg, (H.-C.) pour toute l'étoffe que cet établissement manufacturera et autonome, présentent leurs pratiques et le public, qu'ils ont en main un assortiment très-considérable de cette étoffe, de toutes les couleurs et de toutes les qualités, et qu'ils la vendent en gros et en détail à des prix très-réduits. En outre leur assortiment général de draps, chemises, patrons de veste, etc., etc., etc. Aus. 30 quarts d'Alise, de la meilleure qualité. A. HAMEL ET FRÈRE.